



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1362

2 novembre 2018

- **L'ex-directeur général de la Police nationale, Godson Orélus, emprisonné pour complicité de crime transnationale et trafic illicite d'armes à feu**
- **118 décès dans les prisons en Haïti, de janvier à octobre 2018**
- **Le Ministère de la santé introduit le vaccin pneumocoque dans les hôpitaux**
- **Haïti-France : Décès du photographe, dessinateur et écrivain Gérald Bloncourt**

>> L'ex-directeur général de la Police nationale, Godson Orélus, emprisonné pour complicité de crime transnationale et trafic illicite d'armes à feu

L'ancien directeur général (2012 – 2016) de la Police Nationale d'Haïti, Godson Orélus, est emprisonné à Saint-Marc (département de l'Artibonite) depuis l'après-midi du vendredi 26 octobre après son audition comme témoin. Godson Orélus a été inculpé de « complicité de crime transnationale, trafic illicite d'armes à feu, de munitions et d'association de malfaiteurs », selon le mandat de dépôt décidé par le juge d'instruction Dieunel Luméran. Le jeudi 8 septembre 2016, au parking de la douane de Saint-Marc, la fouille d'un camion en provenance de Miami chargé d'objets usagés, communément appelés *pépè*, a permis aux autorités de découvrir une quantité importante d'armes à feu, de munitions et d'autres équipements militaires. L'importateur était Charles Durand. « Le procès-verbal de constat judiciaire a fait état de la saisie de 150 fusils de calibre 12 ; 9 fusils de même calibre à double canon ; 5 fusils M 4 ; 15 paires de menottes ; 10 paires de bottes ; 50 caisses de 50 unités de cartouches de calibre 38 ; 4 caisses de 1 000 unités de cartouches 9 mm ; 10 caisses de 250 unités de cartouches de calibre 12 ; 7 étuis ; 50 boîtes de 50 cartouches 380 ; 2 boîtes de 250 cartouches 12 ; 7 chargeurs calibre 556 millimètres ; 1 chargeur M14 ; 12 uniformes (pantalon bleu, chemise noire) ; 5 gilets tactiques ; 1 pistolet Glock 9 mm BCB2761 et un chargeur ». Depuis plusieurs mois, les frères Junior Joël Joseph et Jimmy Joseph sont incarcérés aux Etats-Unis d'Amérique dans le cadre de cette importation

« illégale » d'une cargaison d'armes. En novembre 2015, Godson Orélus, alors directeur général de la Police Nationale, avait autorisé l'importation de « 50 pistolets de calibre 9 mm et les munitions appropriées » pour le compte de Global Dynasty Corps S.A., dont le président est Jimmy Joseph. Dans le cadre de cette affaire, un avis de recherche avait été lancé en septembre 2016, à l'encontre des nommés : « Charles Durand, l'expéditeur de la cargaison en question, Jimmy Joseph, son propriétaire et Sandra Thélusma, ayant servi d'intermédiaire et accusée de trafic d'influence ». Une demande de libération, faite cette semaine par Me Eugène Pierre-Louis, avocat de Godson Orélus, n'a pas été suivie d'effet. « Nous sommes en face d'un cas d'abus d'autorité caractérisé. Le directeur général n'a jamais été inculpé, il a été invité à titre de témoin. Il n'a rien à voir dans l'achat d'armes ... », a estimé l'avocat. Samedi, une délégation du haut commandement de la Police Nationale a rendu une « visite de courtoisie et de solidarité à leur frère d'armes », Godson Orélus. L'organisme de droits humains, dénommé Collectif Défenseurs Plus, souhaite le respect des droits de l'ancien directeur général de la police, en prison depuis une semaine à Saint-Marc. Dans le même temps, le juge d'instruction Dieunel Luméran rapporte être l'objet de menaces de gens non identifiés, qui ont tiré à proximité de sa résidence. Face à ces menaces, le juge souligne avoir été forcé de changer sa fille de son établissement scolaire.

>> 118 décès dans les prisons en Haïti, de janvier à octobre 2018

Ces nombreux décès en prison seraient dus aux conditions difficiles de détention, additionnées au manque de soins médicaux et à une alimentation

déséquilibrée. Les cas de décès sont élevés à la prison civile de Port-au-Prince, qui accueille d'autres détenus malades des autres prisons du département

de l'Ouest en particulier, relève le Réseau national de défense des droits humains (RNDDH). De plus, « le commissariat de Petit-Goâve (à 68 km au sud de Port-au-Prince), converti en prison, ne transfère que des détenus très malades, qui meurent souvent quelques jours après leur arrivée à la prison civile de Port-au-Prince ». Environ douze décès sont enregistrés chaque mois dans les centres carcéraux en Haïti, précise le rapport du RNDDH. Certains détenus sont décédés en prison alors qu'ils étaient encore en détention préventive. « 75,05% des prisonniers attendent que les autorités judiciaires se prononcent sur leur sort. Parmi eux, au moins 814 recensés dans 11 centres de détention, sont incarcérés de 2004 à 2016. 24,93 % des prisonniers sont condamnés ». Au moins 236 d'entre eux n'ont

pas encore reçu leurs jugements. Par ailleurs, l'organisme de défense des droits humains déplore les mauvaises conditions (cellules insalubres, manque de lits ou de matelas...) de détention des prisonniers en Haïti, en général. Au moins 37 % des bâtiments, accueillant les prisonniers, sont vétustes et inadaptés. Les détenus, notamment ceux des centres carcéraux dans les zones éloignées des espaces administratifs de décision, se voient contraints de dormir à même le sol, sur des morceaux de carton, des tissus, des tapis ou des draps fournis par les membres de leurs familles. Offrir au moins deux repas par jour au lieu d'un, aux détenus, équiper les infirmeries des prisons en matériels de fonctionnement et en médicaments, figurent parmi les recommandations du RNDDH.

>> Le Ministère de la santé introduit le vaccin pneumocoque dans les hôpitaux

Ce vaccin pneumocoque, désormais disponible gratuitement dans les centres hospitaliers, à travers le pays permet de combattre la pneumonie, la méningite, la bronchite, la sinusite et certaines infections des oreilles chez les enfants. « Avant, les parents étaient obligés de payer 5 000 gourdes ou plus, pour obtenir ce vaccin », indique la ministre de la santé, Clément Greta Roy. Le vaccin est accordé aux enfants en trois doses : la première aux enfants âgés de 6 semaines, la deuxième aux enfants âgés de 10 semaines, la dernière aux enfants âgés de 14 semaines. Le programme de vaccin pneumocoque coûte environ 22 millions de dollars américains. « Nous espérons vivement que le Ministère de la santé continuera de jouer son rôle de leadership clair en matière de santé publique et de vaccination,

et que le gouvernement haïtien continuera d'accroître les ressources nationales, dédiées à la santé. Nous suivrons le budget (2018-2019) avec grand intérêt », a souligné l'ambassadrice des États-Unis d'Amérique, Michèle Sison. Durant les dernières années, il y a eu une baisse d'environ 2,8% d'enfants non vaccinés en Haïti, a fait remarquer le représentant de l'Unicef en Haïti, Raoul De Torcy. La vaccination est fondamentale pour la santé des enfants et également pour la protection d'une société, a insisté, de son côté, Dr. Luiz Felipe Codina, représentant de l'Organisation panaméricaine de la santé / Organisation mondiale de la santé (OPS/OMS) en Haïti.

>> Haïti-France : Décès du photographe, dessinateur et écrivain Gérald Bloncourt

Le photographe, dessinateur et écrivain haïtien Gérald Bloncourt, héros de la révolte de 1946 en Haïti, est mort des suites d'un cancer, le lundi 29 octobre 2018, à Paris, à l'âge de 91 ans. Ses funérailles auront lieu, le lundi 5 novembre, au cimetière du Père Lachaise à Paris. Né le 4 novembre 1926 à Bainet (Sud-Est d'Haïti), Gérald Bloncourt vivait à Paris depuis la fin des années 1940. C'était un « grand artiste », a réagi le cinéaste Arnold Antonin, auteur d'un film sur Bloncourt, dans une interview à AlterPresse. Comme en 1946, Gérald Bloncourt a toujours appelé à « l'unité du peuple haïtien pour sortir le pays du trou ». Jusqu'à la fin, Bloncourt est resté attaché aux « valeurs de la lutte et de la résistance », rappelle Antonin. Gérald Bloncourt a été l'un des

principaux leaders des « Cinq Glorieuses », un mouvement revendicatif qui provoqua la chute du président Antoine Louis Léocardie Elie Lescot, le 11 janvier 1946. Il aura fallu seulement cinq jours pour provoquer le départ du gouvernement, d'où son nom. Il est considéré comme l'aboutissement d'un bouillonnement d'idées, provoquant une atmosphère propice à l'émergence de nouvelles valeurs, l'instauration de nouveaux rapports sociaux, l'éclosion d'une dynamique culturelle, l'élargissement du champ de la création artistique et de la recherche scientifique en Haïti. Un hommage a été rendu, à Port-au-Prince en 2016, à Gérald Bloncourt, pour commémorer les 70 ans (1946-2016) des « Cinq Glorieuses ».

A lire également :

- Des éléments dans le dossier Godson Orélus... (<https://lenouvelliste.com/article/194425/des-elements-dans-le-dossier-godson-orelus>);
- Genre : Le Rnddh dénonce une féminisation de la détention préventive prolongée en Haïti (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article23720>);
- C'est l'impunité qui favorise la corruption en Haïti, selon le professeur Ludovic Comeau Jr. du Grah (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article23713>).